

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Recu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 28 juin 2024



ID: 031-213100662-20240620-DEC2024_24-AR

DÉCISION N° 2024-24 du 20 juin 2024

Portant

Modification des tarifs des repas fabriqués par la Cuisine centrale

Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23;

Vu la délibération en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au Maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2009-124 du 12 novembre 2009 portant modification du règlement de service et périmètre du portage de repas à domicile de la Cuisine centrale ;

Vu la décision n° 2019-24 du 15 octobre 2019 portant tarifs des repas fabriqués par la Cuisine centrale au 1^{er} janvier 2020, modifiée par les décisions n° 2021-11 en date du 05 octobre 2021, n° 2022-06 en date du 22 juin 2022, n° 2023-05 en date du 24 mars 2023, n° 2023-19 en date du 26 septembre 2023, n° 2024-22 en date du 06 juin 2024 ;

Considérant la nécessité de modifier les tarifs des repas fabriqués par la Cuisine centrale ;

DÉCIDE

Article 1 : Les montants des repas fabriqués par la Cuisine centrale sont fixés tel que dans les tableaux annexés à la présente décision. Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2: Monsieur le Maire et le Comptable du Service de gestion comptable de Grenade sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Article 3: La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Fait à Bessières, le 20 juin 2024,

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire.

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'affichage en date du : 28 juin 2024 La décision ayant été reçue en préfecture le : 27 juin 2024





Les prix figurant dans les tableaux ci-dessous sont en TTC

	Portage	repas à domici	le			
			Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Zones			Bessières	De 0 à 10 km aller retour	De 11 à 20 km aller retour	De 21 à25 km aller retour
a)Forfait kilométrique			0€	0,32€	0,56€	0,96€
	b)nombre de repas livrés par foyer	c)prix unitaire	d)prix des rej (b x c)+a	pas		
Catégorie 1 personne seule midi	1	7,73	7,73	8,05	8,29	8,69
Catégorie 2 personne seule midi+soir	2	6,80	13,60	13,93	14,18	14,58
Catégorie 3 couple midi uniquement	2	6,80	13,60	13,93	14,18	14,58
Catégorie 4 couple midi+soir	4	6,28	25,09	25,41	25,67	26,07

	Communauté de commune	VAL AIGO (crèch	es) / Crèches privées	
Catégorie	Repas enfants /bébés	Repas adultes	Goûter enfants	Épicerie
Prix unitaire	4,45	5,20	0,41	2,34/jour

	Commune d	e BESSIERES			
Catégorie	Repas enfants	Repas animateurs	Goûter enfants	Repas adultes	Repas professeurs des écoles
Prix unitaire	4,23	5,20	0,51	5,20	5,60

	EHPAD			
Catégorie	Repas résidents	Repas Adultes		
Prix unitaire	4,49	4,49		
Repas mixés et / ou moulinés par la Cuisine centrale		6,29		
Régimes supplémentaires en dehors de la liste des régimes autorisés sont facturés d'un supplément		5,80		
Une livraison complémentaire de pro	duits destinés à certains régime	s particuliers seront facturés comme ci-dessous		
Pâte de volaille		0,40		
Compote de pomme indiv		0,30		
Purée de fruits indiv		0,30		
Cocktail de fruits indiv		0,50		
Crème dessert		0,30		
Yaourt		0,35		
Boîte de chanteneige supplémentaire (54)		12,5		
Boîte de vache kiri supplémentaire (80)		19,4		

Les prix figurant dans le tableau ci-dessous sont en TTC

			GROUPES SCOL	GROUPES SCOLAIRES DES COMMUNES EXTÉRIEURES	UNES EXTÉRIEUR	ES		
Catégories	Repas 4	Repas 4	Repas classique 5	Repas classique 5	Repas 4	Repas 4	Repas 4	Repas 4
1	composantes	composantes	composantes	composantes	composantes sans	composantes sans	composantes avec	composantes avec
	(50/50) choix	(50/50) choix			pain	pain	pain	pain
	multiples	multiples			•			
	Sans pain	Avec pain	Sans pain	Avec pain	Avec entrée	Sans entrée	Avec entrée	Sans entree
Description	-2 entrées (50/50)	-2 entrée (50/50)	-1 entrée	-1 entrée	-1 entrée	-1 plat	-1 entrée	-1 plat
des repas	-1 plat (viande,	-1 plat (viande,	-1 plat	-1 plat	-1 plat	-1 accompagnement	-1 plat	-1 accompagnement
1	poisson, œuf)	poisson, œuf)	-1 accompagnement	-1 accompagnement	 1 accompagnement 	(sauf plat complet)	-1 accompagnement	(sauf plat complet)
	-1 accompagnement	-1 accompagnement	(sauf plat complet)	(sauf plat complet)	(sauf plat complet)	-1 fromage	(sauf plat complet)	-1 fromage
	(sauf plat complet)	(sauf plat complet)	-1 fromage	-1 fromage	-1 dessert on	-1 dessert	-1 dessert on	-1 dessert
	-2 dessert ou	-2 dessert on	-1 dessert (fruit,	-1 dessert (fruit,	fromage		fromage	
	fromage (50/50)	fromage (50/50)	yaourt, etc)	yaourt, etc)				
Prix unitaire	4,00	4,10	4,20	4,30	4,10	4,10	4,25	4,25

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 28 juin 2024



ID: 031-213100662-20240620-DEC2024_24-AR